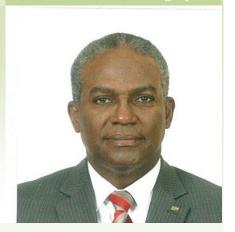
Maxime D. Charles

Trésorier du Conseil d'Administration de la CCAH; Délégué de l'Association Professionnelle des Banques (APB)



Maxime D. Charles, est né à Port-au-Prince le 13 janvier 1956. Il est le second Directeur Général Haïtien de la Scotiabank, institution qu'il a intégré en 1976 après ses études scolaires au Cap Haïtien.

Maxime a enseigné le Droit International du Developpement à l'Université d'Etat d'Haïti entre 1985 et 1991. Il a participé à plusieurs conférences internationales sur la dette internationale (Pérou), le commerce International (Autriche), pour n'en nommer que quelques-unes. De 1992 à 1996, M. Charles a accompli diverses missions internationales pour la Scotiabank, principalement au siège social au Canada et dans les Caraïbes.

M. Charles a toujours été impliqué dans des activités d'associations civiles et professionnelles. Présentement, il est membre du Conseil d'Administration du Tribunal d'Arbitrage de la Chambre de Commerce d'Haïti, membre de la Commission Nationale de Lutte contre le Blanchiment d'Argent (CNLBA), Président du Conseil d'Administration du FOKAL et le Président de l'Association Professionnelle des Banques. A ce titre, M. Charles a contribué au vote de La Loi sur les Banques et du Blanchiment des Avoirs, à la Réforme du droit et de la Formation des banquiers dans la même zone.

M. Charles est détenteur d'une license en droit, de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Université d'Etat d'Haïti (1981)), et d'un diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) de l'Université Aix Marseille à Aix-en-Provence, France, option Relations Internationales Européennes, spécialisation Droit International du Developpement (1982) En 2004, il a complété le Ivey Executive Program de Richard Ivey School of Business de **University of Western Ontario.**

M. Charles a siégé à la commission sur l'amélioration du code juridique des affaires. Ce domaine constitue le cadre d'action civique préférée de Monsieur Charles, Là, il a contribué au vote de 30% des lois de la dernière législature. Il continue à œuvrer à la formation des banquiers de demain en dispensant tous les ans un cours de Droit Bancaire à l'APB.